

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016 - COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Denis RIDEZ), Romain PASSERAT (pouvoir à Alain QUICLET), Guillaume VOISIN (pouvoir à Corinne LINDA)

1) Intervention d'un administré

Un administré a souhaité prendre la parole en début de séance pour faire part de ses doléances au sujet du chantier du déversoir d'orage. Monsieur le Maire répond que la compétence a été transférée au SIARD et que l'exécution du chantier est sous la responsabilité de ce syndicat intercommunal d'assainissement et que la responsabilité de l'exécution de l'opération lui appartient désormais. Néanmoins, il confirme qu'une attention particulière sera apportée aux finitions.

2) Modifications des statuts CCCHS

Le Conseil municipal approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille au 15/12/2016, le but de cette modification étant, d'une part de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, d'autre part de préparer la fusion avec la Communauté de Communes de Bresse Revermont.

Monsieur le Maire précise que 71 délégués siègeront au sein de la future Communauté de Communes, dont 2 de Voiteur, nommés dans l'ordre du tableau du Conseil municipal, à savoir Messieurs Alain QUICLET et Richard FENIET.

3) Choix d'un bureau d'études

Suite à la consultation lancée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal retient le cabinet SOLIHA pour un montant HT de 26 650,00 €, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres.

4) Décisions modificatives

Au vu des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année dans le budget général et le budget annexe maison de santé, le Conseil municipal ajuste les comptes, afin de prendre en compte les écritures comptables qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du budget primitif.

5) Legs LAMY

Le Conseil municipal répartit les intérêts du legs LAMY entre les 3 bénéficiaires, à savoir l'Ecole Publique, l'Ecole Privée et le CCAS, qui reçoivent chacun 224,20 €.

6) Création de postes

Le Conseil municipal décide de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'agent de maîtrise principal afin de permettre l'avancement de trois agents.

7) Tarifs eau-assainissement 2017

Les tarifs votés pour l'année 2017, identiques à ceux de l'année dernière, sont les suivants (tarifs HT) :

<u>EAU</u>	Abonnement	46,00 €
	Prix du m ³ d'eau consommé	0,92 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>	Abonnement Voiteur	2,90 €
	Prix du m ³ d'eau consommé	0,52 €

La commission en charge des réseaux a fait la proposition de maintenir le tarif communal de l'eau afin d'atténuer l'augmentation attendue du tarif d'assainissement initié par le SIARD.

8) Mission de gestion des logements communaux

Le Conseil municipal avait décidé de reprendre, au 1^{er} janvier 2017, la gestion de quatre logements communaux, confiée auparavant à l'OPH du Jura, et autorise Monsieur le Maire à signer les baux avec les différents locataires.

9) Convention avec la Commune de Chille

Le Conseil Municipal décide de refacturer à la Commune de Chille, avec son accord, l'adhésion au CNAS, ainsi que la cotisation annuelle à l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail pour un agent que les deux communes emploient en commun, au prorata du nombre d'heures effectuées.

10) Electricité du bâtiment 3 Place de la Mairie

Le Conseil municipal décide de reporter la répartition entre les locataires de la facture d'électricité reçue par la Commune pour le bâtiment 3 Place de la Mairie, afin de pouvoir comparer sur une année complète et évaluer dans de meilleures conditions la répartition à opérer entre la MAM et le logement situé à l'étage. A noter qu'à partir de l'année prochaine, chacun des deux utilisateurs du bâtiment de l'ancienne perception règlera directement sa facture sur la base d'un compteur individuel indépendant.

11) Eau distribuée par le Syndicat des Eaux de la Haute Seille

L'eau distribuée à Courbeau et Bois Vernois par le SIEHS a connu dernièrement de forts taux de chlore pour traiter une situation de non-conformité. Le syndicat étudie actuellement la mise en place d'une installation de traitement de mettant de garantir la qualité de l'eau distribuée.

